

**Séance des comptes****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure	Lundi 15 juin 2020, de 20h00 à 21h30
Lieu	Salle de la maison de commune, Vétroz
Présents	27 conseillers généraux. Conseil municipal : M. Olivier Cottagnoud (président), M. Stéphane Papilloud, M. Fabrice Germanier, Mme Lydia Moix, M. Fabien Papilloud. Public : 0, presse : 1
Excusés	M. Xavier Gaillard, M. Cédric Richard, M. Bertrand Pillet.

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour 2
2. Approbation du PV de la séance du 2 Mars 2020..... 2
3. Comptes 2019..... 2
4. Informations de la part de l'exécutif 4
5. Échéances et divers 4

Note : configuration de salle particulière à cause du Covid-19. Les conseillers généraux n'ont qu'une chaise et seuls les chefs de groupes ont accès aux micros. Des masques et du produit désinfectant sont à disposition.

DÉLIBÉRATIONS

Le président, M. Pierre-Michel Venetz, ouvre la séance et annonce les personnes excusées. Mme Stéphanie Glassey officie comme cheffe du groupe DC.

Le président tient le discours suivant :

C'est une situation totalement inédite, le COVID a bien déstabilisé notre société. Bien des pays et des régions ont été touchés par cette maladie qui semblait à tous bien bénigne mais qui finalement s'est avérée bien pathogène pour les humains. Notre commune a été fortement impactée. Notre EMS a connu une mortalité importante.

En sus, la communauté n'a pas pu rendre hommage aux personnes décédées ou accompagner les familles dans les deuils.

Deux de nos collègues du Conseil municipal, Olivier et Stéphane, ont été touchés par la perte de leurs papas.

Je tiens à témoigner à toutes les familles endeuillées notre estime et nos meilleures pensées.

Nous tenons aussi à remercier tous ceux qui ont œuvré pour aider la population à sortir de cette crise sanitaire.

Elus, secouristes, militaires, "pécistes", personnel soignant, personnel des administrations, personnes qui se sont dévouées pour que la machine tourne, du boulanger à la caissière, et aussi tous les bénévoles et les autorités politiques.

Les scènes vues dans certaines villes ont renvoyé aux instants tragiques de la deuxième guerre mondiale.

Je ne doute pas que la Suisse, par ses capacités de résilience fera face à la suite de la crise.

Pour les décès survenus au village et en Suisse ainsi que pour dire merci aux personnes engagées, je vous demanderai de bien vouloir vous lever et par quelques instants de silence penser et revivre ces instants douloureux pour tous.

Notre collègue Sara Fellay prendra la parole dans les divers pour vous présenter une idée que j'ai trouvée très bien.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Dominique Kuster, lit l'ordre du jour.

Tous les groupes acceptent l'ordre du jour tel que proposé.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2020

Tous les groupes entrent en matière.

Mme Lydia Moix précise qu'au point 5, il s'agit de la 29ème classe ouverte et non de la 9ème.

M. Fabien Papilloud précise au même point, que l'inauguration du biotope a bien sûr été annulée et qu'une nouvelle date sera déterminée.

Le procès-verbal de la séance plénière extraordinaire du 2 mars 2020 est accepté à l'unanimité.

3. COMPTES 2019

PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF

M. Olivier Cottagnoud, président de la municipalité, présente les comptes 2019.

Il précise qu'en plus des comptes, trois objets¹ doivent être formellement acceptés, durant le même vote :

- Réseau d'irrigation : écart de budget
- Lutte contre le gel : crédit d'engagement pour les travaux d'étude
- Achats de terrain : la commune a acheté la demi-part du terrain initialement dédié au local des pompiers ainsi que l'achat d'un petit terrain au centre du village pour favoriser l'éclosion d'un projet de boulangerie et d'appartements protégés.

M. Daniel Roh, vice-président et membre de la commission de gestion, fait remarquer que la commission de gestion demande chaque année à ce que ce genre d'objets soit présentés à l'avance et séparément. M. O. Cottagnoud est désolé et promet que ce sera fait l'année prochaine.

M. O. Cottagnoud présente une série d'indicateurs² qui montrent les forces et les faiblesses de la gestion financière de la commune qui obtient une note globale de 4.04 sur 6.

Tous les groupes entrent en matière.

¹ Annexe 20200615_PV_CG_1_depenses.pdf

² Annexe 20200615_PV_CG_2_indicateurs.pdf

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

M. Florent Favre, rapporteur de la commission de gestion, donne lecture du propos introductif. Il fait remarquer que vues les circonstances, la commission n'a pu siéger que trois fois.

Il n'y a ni remarques ni questions sur le rapport.

DISCUSSION

Le président passe en revue les comptes dicastère par dicastère.

Compte de fonctionnement

340.312 Chauffage, eau et électricité. M. Xavier Udry demande si les charges d'utilisation de la cantine sont refacturées ou si une location est demandée. M. O. Cottagnoud répond que c'est seulement le cas si c'est le FC Sion qui vient s'entraîner.

720.318.53 Enlèvement des papiers. M. D. Roh demande des informations sur les coûts. M. O. Cottagnoud répond que les coûts évoluent en fonction du marché et qu'ils peuvent être positifs ou négatifs.

Comptes d'investissement

Il n'y a ni questions ni remarques.

Discussion générale

Il n'y a pas de questions ou de remarques générales.

M. F. Favre lit les points 8 et 9 du rapport³, avec en particulier les requêtes suivantes :

1. Une invitation à élaborer un nouveau règlement d'irrigation dans les plus brefs délais
2. Suivre les recommandations de l'organe de révision sur le bouclage des heures supplémentaires
3. Clarification des relations de la municipalité avec les sociétés locales
4. Uniformisation des tarifs des structures d'accueil
5. Soumettre les demandes de crédits supplémentaires au moment où ils sont décidés

La commission recommande à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés.

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Mme Christelle Sierro Fardel de Fidag S.A. présente le rapport de révision qui recommande d'accepter les comptes.

VOTE

Mme L. Moix revient sur les requêtes de la Cogest concernant l'uniformisation des tarifs, elle souligne que certaines structures sont de compétence communale et d'autres sont intercommunales, et qu'il sera donc difficile d'en uniformiser les tarifs.

Le président passe au vote et demande qui accepte les comptes 2019.

Les comptes 2019 sont acceptés à l'unanimité.

³ 20200615_PV_CG_3_requetes_cogest.pdf

4. INFORMATIONS DE LA PART DE L'EXÉCUTIF

M. OLIVIER COTTAGNOUD :

- Le projet de traversée du village est homologué par le canton.

MME LYDIA MOIX :

- Nouveau directeur des écoles, M. Pascal Genoud qui succède à M. Thierry Evéquoz
- Il y aura une augmentation de budget pour la nouvelle 29eme classe.
- Projet de ligne *vélobus*, équivalent cycliste du pédibus, entre Bresse et les Plantys. Inauguration prévue le 18 septembre.

M. FABIEN PAPILLOUD

- Lente reprise des activités libres pour la jeunesse.

M. FABRICE GERMANIER :

- Extension du centre de Bresse : des retards sont bien sûr à prévoir avec le Covid-19. Pour l'instant les coûts sont en dessous du devis général. Les seules oppositions avaient trait au chauffage à pellet, mais un nouveau projet de chauffage à distance devrait régler ce problème.

M. STÉPHANE PAPILLOUD :

- Lutte contre le gel : les prix définitifs sont connus. Les premiers sondages vont avoir lieu le 24 juin.
- Avenue de la gare : le dossier est bloqué pour des raisons juridiques, la réfection de la route et l'abaissement de la vitesse ne pouvant pas être combinés dans un seul projet. Il y a quand-même espoir de pouvoir commencer les premiers travaux en septembre.
- Développement du réseau d'irrigation, il y a beaucoup de demandes d'installation de compteurs d'eau.

5. ÉCHÉANCES ET DIVERS

QUESTIONS, RÉPONSES, POSTULATS

- Réponse au postulat de M. D. Roh. Ce dernier s'étonne que la réponse reçue ne concerne que les écoles alors que sa question portait sur tous les bâtiments communaux.
- Question du groupe PLR, par Mme Monique Roh sur la sécurité routière.
- Question du groupe PLR, par M. Yann Gauteron, sur le nouveau règlement d'eau potable.
- Question de M. Xavier Berthouzoz sur une aide aux personnes touchées par la crise.

PROPOSITION DE MME SARA FELLEY POUR UNE ACTION CARITATIVE

Comme vous le savez tous, nous traversons une crise sans précédent avec le Coronavirus qui n'a pas épargné la Suisse. Certains concitoyens sont touchés dans leur quotidien, n'ayant plus les moyens financiers pour avoir accès aux produits de base. D'autres ne parviennent pas à payer les diverses taxes et leur assurance maladie. Je voudrais proposer que nous, conseillers généraux, montrions notre solidarité aux problèmes de nos concitoyens en faisant un don issu en partie de nos jetons de présence 2020, liberté à tout un chacun de participer à cette action

caritative. L'argent ainsi collecté serait mis à disposition des plus défavorisés de la commune par le conseil général in corpore, sans distinction de parti. Pour déterminer le nombre de personnes défavorisées, je propose que nous prenions les informations auprès du CMS. L'attribution des moyens se ferait en octroyant des bons à faire valoir dans les commerces de la commune. L'argent resterait ainsi dans la commune.

PRÉSIDENCE DE LA COGEST

M. P.-M. Venetz annonce la démission de M. Pascal Coudray de la présidence de la Cogest. Un nouveau président sera élu lors de la prochaine séance.

AUTRES

Règlement de l'EMCR pour un traitement le 5 octobre.

La sortie du conseil général organisée cette année par le PLR, vues les circonstances, il est encore difficile de déterminer quand et où elle aura lieu.

Le président annonce également que le règlement du conseil général devrait être revu en ce qui concerne les émoluments.

M. D. Roh évoque une pétition faite par une élève des Plantys pour avoir un patrouilleur scolaire. M. F. Germanier répond que le CMS a été sollicité pour trouver un « coach routier ».

M. Yannick Cordonier demande s'il y a un cahier des charges pour la remise en état après travaux de fouilles sous le domaine communal tel qu'il en existe dans d'autres communes. Il demande également qui se charge du contrôle. M. F. Germanier répond qu'il n'y a pas de cahier des charges, le service effectue des visites et est parfois alerté par des citoyens.

M. Y. Cordonier demande quels sont les critères d'adjudications pour les travaux de gré à gré et les justifications des attributions. M. S. Papilloud répond qu'une analyse est en cours.

Le président clôt la séance à 21h30.

Ainsi fait à Vétroz, le 17 août 2020



VENETZ PIERRE-MICHEL
Président du Conseil général



M. DOMINIQUE KUSTER
Secrétaire du Conseil général



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Dépenses excédant la rubrique budgétisée de plus de 10 % et de plus de CHF 50'000.-

Compte des investissements

Rubrique	Désignation	Comptes	Budget	Ecart	En %	Remarques
801.501.18	Réseau d'irrigation	368'119.55	120'000.00	248'119.55	206.77	Approbation du CG requise
801.501.42	Lutte contre gel irrigation	91'348.35	0.00	91'348.35	---	Crédit d'engagement accordé par le CG
942.500.00	Achat de terrains	185'163.95	0.00	185'163.95	---	Approbation du CG requise



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

INDICATEURS GLOBAUX (EN %)

Indicateur de santé financière	Valeurs	Pondération	Total
Couverture des charges (I1)	6.00	2.00	12.00
Autofinancement de l'investissement net (I2)	5.69	2.00	11.38
Engagements nets supplémentaires (I3)	3.02	2.00	6.04
Poids des intérêts nets (I4)	6.00	1.00	6.00
Total	-	-	35.42

Soit un indicateur de santé financière de : **5.06**

Indicateur de gestion financière	Valeurs	Pondération	Total
Maîtrise des dépenses courantes par habitant (I5)	2.26	2.00	4.52
Effort d'investissement (I6)	1.00	2.00	2.00
Exactitude de la prévision fiscale (I7)	4.55	1.00	4.55
Intérêt moyen de la dette (I8)	6.00	1.00	6.00
Total	-	-	17.07

Soit un indicateur de gestion financière de : **2.85**

Indicateur synthétique	Valeurs	Pondération	Total
Indicateurs de santé financière (7/13)	5.06	7.00	35.42
Indicateurs de gestion financière (6/13)	2.85	6.00	17.07
Total	-	-	52.49

Soit un indicateur synthétique de : **4.04**

8. REQUÊTES PARTICULIÈRES DE LA COGEST

Après analyse, la Cogest adresse les requêtes suivantes au Conseil Municipal :

- Le règlement sur la fourniture d'eau d'irrigation devant être homologué selon les recommandations de l'Organe de révision avant la fin des travaux en lien avec le projet de lutte contre le gel, le Conseil municipal est invité à élaborer ledit projet de règlement dans les plus brefs délais.
- Conformément aux recommandations de l'Organe de révision, la Cogest demande de comptabiliser une provision pour les heures supplémentaires à la date du bouclement.
- Par souci de transparence et d'équité, il serait opportun que la Commune clarifie ses relations, par exemple par le biais d'une directive, avec les sociétés locales qui utilisent des infrastructures communales, en particulier concernant les subsides et les charges qui incombent à la Commune.
- Dans la mesure des compétences du Conseil municipal, il serait opportun d'uniformiser les tarifs pratiqués pour les structures d'accueil (NID et CIGOGNE) et l'accueil familial de jour, notamment concernant les tabelles de revenus déterminantes.
- Comme déjà mentionné dans le rapport relatif aux comptes 2018, le Conseil municipal est prié de soumettre au Conseil général les demandes de crédits supplémentaires au moment où ceux-ci sont décidés, et non « en bloc » au moment des comptes.

9. VOTE FINAL

À l'unanimité des six membres présents, la Cogest recommande au Conseil général l'acceptation des comptes 2019 tels que présentés et d'approuver les crédits supplémentaires qu'ils impliquent.

Ainsi fait et décidé à Vétroz, le 24 mai 2020.

Le Président

PASCAL COUDRAY



RAPPORT FINAL DU 24 MAI 2020

Le Rapporteur

FLORENT FAVRE



PAGE 15 SUR 15